

NOM :

PRENOM :

Cadre réservé au centre de formation

Dossier complet
incomplet

Condition d'accès

Allègement.....

Pièce(s) manquante(s).....

Demandée(s)

Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date de clôture : **Mardi 31 août 2021**

Date des entretiens de sélection : **Lundi 6 septembre 2021**

Date divulgation des résultats : **Jeudi 9 septembre 2021**

A retourner à :

INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE FRANCHE-COMTE

1 rue Alfred de Vigny
BP2107
25051 BESANCON cedex

Contact :

Séverine Chapoutot
Tél. 03.81.41.61.02
severine.chapoutot@irts-fc.fr

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS, article 3 :

La procédure d'admission comprend la constitution par le candidat d'un **dossier d'admission** et un entretien.

Le dossier complet est examiné par le responsable de la formation qui valide la demande d'entrée en formation au regard des conditions de l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2006.

- Le présent dossier de candidature à la sélection DEIS dûment complété.

CONDITION D'ACCÈS A LA FORMATION

- La photocopie du diplôme relatif aux conditions d'accès.
- Attestation(s) employeur qui justifie(nt) vos années d'expérience professionnelle. (si vous avez rempli le tableau page 4)

DISPENSE

- Copie du diplôme qui justifie la dispense de domaine de formation.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Pour les candidats salariés qui bénéficient d'un financement employeur

- Une attestation de prise en charge pour la durée de la formation.

Pour les candidats demandeurs d'emploi

- Un courrier demandant une place financée par le Conseil régional.
- Un avis de situation Pôle Emploi.

PARCOURS DU CANDIDAT

- Un texte de présentation personnalisé de votre parcours professionnel de 8 à 10 pages (*en 3 exemplaires*).
- Un curriculum vitae présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles (en 3 exemplaires).

PAIEMENT DES FRAIS DE SÉLECTION

- Un chèque d'un montant de **145 euros** relatifs au montant des frais de sélection, libellé à l'ordre de l'ARTS (*merci d'indiquer votre nom et la formation au dos de votre chèque*).
- OU**
- Facture à adresser à l'employeur (joindre une attestation de l'employeur)

Je, soussigné(e)

demande mon inscription pour l'entrée en formation préparant au **DEIS** et certifie l'exactitude des informations figurant ci-dessous.

Fait à Le

Signature

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM Prénom

Nom de naissance

Date de naissance Lieu de naissance

Nationalité

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mobile

Courriel (indispensable pour le suivi de la candidature) :

.....

Profession

Statut

Salarié(e) CDI : depuis le

CDD : date de fin de contrat

Autre

Demandeur d'emploi Indemnisé jusqu'au

Non indemnisé

Autre

CONDITION D'ACCÈS A LA FORMATION

**Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale, article 2 :
Peuvent se présenter à la procédure d'admission, les candidats remplissant au moins
une des conditions suivantes :**

Merci de cocher la condition correspondant à votre situation.

	Origine de votre diplôme ou secteur d'origine	Niveau ou poste occupé	Expérience professionnelle nécessaire dans le domaine de l'intervention sociale
<input type="checkbox"/>	Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	II	-
<input type="checkbox"/>	Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	III	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	I	-
<input type="checkbox"/>	Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	II	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme du secteur Paramédical homologué ou enregistré au RNCP**	III	5 ans
<input type="checkbox"/>	Protection Judiciaire de la Jeunesse	Éducateur, directeur, chef de service, conseiller d'insertion et de probation	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme en travail social de l'Union Européenne	Avoir obtenu une décision favorable d'une des commissions d'assimilation permettant d'accéder aux concours d'une des 3 fonctions publiques	3 ans
<input type="checkbox"/>	Diplôme extra-communautaire	Attestation portant sur le niveau du diplôme	3 ou 5 ans, en fonction du diplôme

* code de l'action sociale et des familles

** répertoire national des certifications professionnelles

<p>Intitulé exact de votre diplôme :</p> <p>.....</p> <p>Date d'obtention :</p>
--

<p>Si expérience professionnelle exigée : joindre une ou les attestation(s) employeur et compléter le tableau d'expérience professionnelle (page 4)</p>
--

Tableau d'expérience professionnelle

À compléter Si vous répondez aux conditions d'accès qui nécessitent une période d'expérience professionnelle **dans le domaine de l'intervention sociale**.
 Vous devez justifier de celle-ci en complétant le tableau ci-dessous.

La durée de l'expérience professionnelle est comptabilisée en équivalent temps plein et elle doit être **postérieure à la date d'obtention du diplôme**.

DATES	DUREE	EMPLOYEUR	FONCTION	JUSTIFICATIF joint
du / /				<input type="checkbox"/>
au / /				
du / /				<input type="checkbox"/>
au / /				
du / /				<input type="checkbox"/>
au / /				
du / /				<input type="checkbox"/>
au / /				
du / /				<input type="checkbox"/>
au / /				

Durée totale de l'expérience professionnelle :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Type de financement

- Employeur
- Projet de transition professionnelle (ancien dispositif CIF)
- Période de « pro-A »
- Contrat de professionnalisation
- Mobilisation de mon CPF
- Pôle emploi dans le cadre des demandeurs d'emploi
- Autre

Organisme de financement

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Courriel

Taux ou montant de la prise en charge : _____

EMPLOYEUR

Lieu de travail :

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Courriel

Siège social (si différent lieu de travail) :

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Courriel

Taux ou montant de la prise en charge : _____

Financement personnel

Taux ou montant de la prise en charge : _____

Place financée par le CONSEIL REGIONAL (au bénéfice des personnes non-salariées et demandeurs d'emploi).

Joindre un avis de situation Pôle Emploi et une demande écrite

DEMANDE D'AUTORISATION de mise en ligne

Je soussigné(e).....

- autorise** la diffusion de mon nom dans le cadre des résultats de l'épreuve orale pour l'entrée en formation préparant au :

DEIS : Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale

sur le site de l'IRTS de Franche-Comté.

- autorise** la diffusion de mon image (tous documents photographiques et/ou audiovisuels réalisés par l'IRTS de Franche-Comté dans le cadre des épreuves de sélection et de ma formation : cours, forum, journées d'étude...). Cette diffusion peut se faire par voie d'affichage, d'impression ou numérique (site Internet).

Fait à

Le

Signature

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978).

ANNEXES

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Diplôme d'État d'ingénierie sociale
(DEIS)**

A CONSERVER

Annexe 1 - Règlement de sélection

Annexe 2 - Allègements et dispenses de domaines de formation

REGLEMENT DE SELECTION

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)

1 - CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, article 2 :
Peuvent se présenter à la procédure d'admission, les candidats remplissant AU MOINS UNE DES
CONDITIONS SUIVANTES :

Origine de votre diplôme ou secteur d'origine	Niveau ou poste occupé	Expérience professionnelle nécessaire dans le domaine de l'intervention sociale
Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	II	-
Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	III	3 ans
Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	I	-
Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	II	3 ans
Diplôme du secteur Paramédical homologué ou enregistré au RNCP**	III	5 ans
Protection Judiciaire de la Jeunesse	Educateur, directeur, chef de service, conseiller d'insertion et de probation	3 ans
Diplôme en travail social de l'Union Européenne	Avoir obtenu une décision favorable d'une des commissions d'assimilation permettant d'accéder aux concours d'une des 3 fonctions publiques	3 ans
Diplôme extra-communautaire	Attestation portant sur le niveau du diplôme	3 ou 5 ans, en fonction du diplôme

* code de l'action sociale et des familles

** répertoire national des certifications professionnelles

Rappel : La formation est également accessible pour les candidats ayant bénéficié d'une mesure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

2 - INSCRIPTION

2.1 - Procédure

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions ainsi que le prix sont portés à la connaissance des candidats sur notre site Internet : www.irts-fc.fr.

Les dossiers de candidature sont retirés à l'IRTS de Franche-Comté et doivent être retournés par voie postale ou déposés au centre de formation avant la date limite d'inscription.

Une candidature est validée après réception du dossier complet avant la date limite d'inscription.

2.1 - Annulation d'inscription

En cas de désistement ou de non-participation aux épreuves, les frais de sélection resteront acquis.

3 - ÉPREUVES DE SELECTION

Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS, article 3 :

La procédure d'admission comprend la constitution par le candidat d'un dossier d'admission et un entretien.

La procédure d'admission s'applique à tous les candidats, y compris aux titulaires du DSTS, qui bénéficient de la dispense de deux des trois domaines de formation du DEIS.

3.1 – Le dossier d’admission

Le dossier comporte :

- Un texte de présentation personnalisé du parcours professionnel de 8 à 10 pages.
- Un curriculum vitae.
- Les photocopies des diplômes et documents relatifs à l'expérience professionnelle et le cas échéant une attestation portant sur le niveau du diplôme pour les candidats titulaires d'un diplôme extra-communautaire.

Le dossier complet est examiné par le responsable de la formation qui valide la demande d'entrée en formation au regard des conditions de l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2006.

À l'issue de cet examen, le candidat recevra un courrier accusant réception du dossier et l'informant de son admissibilité. Il sera ensuite convoqué à un entretien d'admission.

3.2 – Entretien d’admission

Les candidats admissibles recevront une convocation à l'épreuve orale d'admission.

L'entretien d'une durée de 45 minutes se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes qualifiées, désignées par le directeur de l'IRTS de Franche-Comté.

Déroulement

Un entretien fondé, **d'une part**, sur l'analyse par le candidat d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme et, **d'autre part**, sur le texte de présentation personnalisé (présenté par le candidat) :

- « L'entretien permet d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression ainsi que la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêt principaux avec les objectifs de la formation. » (Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, article 3).
- Un texte d'actualité est remis au candidat qui dispose d'une heure pour préparer la présentation qu'il en fera au jury.

Critères retenus par le jury

L'entretien doit notamment permettre d'apprécier :

- La correspondance entre le projet du candidat et de ses principaux centres d'intérêt, avec les objectifs de la formation
 - Les motivations et les argumentations qui conduisent au choix de cette formation
 - La capacité à se projeter dans des fonctions correspondant au référentiel du diplôme
 - La capacité à mener le projet de formation à son terme, notamment au regard de la compatibilité des engagements personnels et professionnels et ceux de la formation
 - La capacité à communiquer, à structurer le propos et à argumenter.
- (Cirulaire DGAS/SD4A n°2006-379 du 1^{er} septembre 2006)

À l'issue de l'entretien, le jury établit une évaluation du candidat.

4 - ADMISSION EN FORMATION

4.1 – La commission d’admission

La commission d'admission est composée :

- du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant,
- du responsable de la formation,
- d'un représentant de l'établissement de formation signataire de la convention de coopération.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste principale des candidats admis est établie ainsi qu'une liste complémentaire. Les résultats aux épreuves sont communiqués par écrit à tous les candidats.

Des sessions supplémentaires seront organisées :

Pour les candidats justifiant d'un financement et qui n'ont pas pu se présenter à la session principale.

4.2 - Durée de validité de la décision d'admission

Les candidats de la liste principale seront définitivement admis à suivre la formation dès lors qu'une solution de financement aura été notifiée à l'IRTS de Franche-Comté.

Les résultats sont valables pour la rentrée suivant l'admission.

Toutefois, le Directeur Général pourra accorder une autorisation de report supplémentaire, renouvelable, sur présentation d'un dossier justifiant un cas de force majeure au sens prévu par la loi ou d'un dossier argumentaire concernant l'attente avérée d'un financement de la formation.

En tout état de cause, la sélection a une durée maximale de 5 ans ; période au cours de laquelle le candidat devra avoir suivi la totalité de la formation et être présenté par l'IRTS de Franche-Comté au jury plénier du diplôme.

Au-delà de la durée de validité de cinq ans, le candidat devra se soumettre à de nouvelles épreuves de sélection, et s'engager à nouveau dans un parcours complet de formation conformément à l'arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale.

La liste des candidats retenus est transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

A la rentrée, la liste de tous les stagiaires inscrits en formation (parcours complet, allègements, parcours individualisé, etc.) annotée de la date de décision d'admission du jury, sera transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).



TABLEAU D'ALLÈGEMENTS ET DE DISPENSES DE DOMAINES DE FORMATION

DIPLOME DÉTENU PAR LE CANDIDAT/ domaines de formation du DEIS	CAFERUIS	DSTS	CAFDES
DF1. Production de connaissances 300 h UF1.1 Outils conceptuels d'analyse (70 à 110 h). UF1.2 Langues, cultures et civilisations (30 h). UF1.3. Démarches de recherche en sciences humaines et sociales (160 à 200 h).	Allègement 50 % de l'UF1.1	Dispense	Allègement 50 % de l'UF1.1
DF2. Conception et conduite d'actions 250 h + 175 h d'étude de terrain UF2.1 Politiques sociales (50 à 80 h). UF2.2 Epistémologie (40 à 60 h). UF2.3 Ingénierie (110 à 160 h). UF2.4 Etude de terrain (175 h).	Allègement total de l'UF2.1	Allègement total de l'UF2.1 Allègement total de l'UF2.2 Allègement total de l'UF2.3	Allègement total de l'UF2.1 Allègement total de l'UF2.3
DF3 Communication, ressources humaines 150 h	Dispense	Dispense	Dispense
Total allègements	235 à 285 heures	700 heures	345 à 445 heures

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Joindre la copie du diplôme à votre dossier